

Plan stratégique 2011-2014

Ce document définit les axes stratégiques de la Chambre de l'Économie sociale et solidaire promue par l'Association pour la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire dans le canton de Vaud (l'APRES-VD). Le Comité a formulé ce plan pour être adopté par l'Assemblée générale de 2011.

La stratégie fixée tient compte d'une part des trois buts fixés dans les statuts :

- Développer un réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur territoire vaudois
- Organiser des activités de promotion de l'économie sociale et solidaire
- Mettre sur pied toute autre activité utile aux membres.

D'autre part, reflétant la volonté de l'Assemblée générale du 29 septembre 2009 de constituer une Chambre de l'Économie sociale et solidaire, ce document inclut les propositions avancées lors de cette Assemblée générale, ainsi que les réflexions et les projets entamés par le comité de l'Après-VD.

La Chambre de l'ESS–Après-VD a pour but de défendre les intérêts de ses membres et ceux de l'économie sociale et solidaire. Dans ce sens, elle participe à créer de nouveaux modèles d'économie (à but non lucratif et à lucrativité limitée) et à les enseigner, en intégrant également une approche « Femmes et économie ». Elle vise en particulier à renforcer les échanges économiques au travers de conseils, de formations et de la mutualisation des ressources entre les acteurs.

Afin de mener ces missions, six axes stratégiques principaux sont choisis pour les 3 ans à venir :

1. **Information et sensibilisation**
2. **Réseautage**
3. **Valorisation des produits et services issus de l'ESS**
4. **Formation, conseil et soutien aux acteurs de l'ESS**
5. **Lobby et partenariat**
6. **Renforcement de l'Association**

Ces axes stratégiques seront mise en œuvre en tenant compte des ressources à disposition et des opportunités qui permettront de valoriser les activités de la Chambre de l'ESS–Après-VD.

1 Information et sensibilisation

Cet axe stratégique cible aussi bien l'ensemble de la collectivité vaudoise que les membres de l'Après-VD, puisqu'il s'agit de faire connaître l'économie sociale et solidaire, de motiver ses acteurs vaudois à s'impliquer et à dynamiser cette forme d'économie, exprimée dans la Charte de l'ESS.

- Organiser des **moments d'information et de réflexion** sur l'ESS telles que des conférences publiques, des stands lors de manifestations dans le canton, des rencontres informelles (voir aussi les « petits-déjeuners de l'ESS » au chapitre réseautage).
- Modifier le **site Internet** <www.apres-vd.ch>, en optant pour une conception claire, aérée et facile d'utilisation, permettant aux internautes d'identifier rapidement les buts et les activités de l'Association. Mettre distinctement en évidence les communications à la presse et au public d'une part, et d'autre part les offres aux membres.
- Faciliter en particulier les **rapports entre producteurs et consommateurs** de l'ESS en valorisant sur le site Internet les fournisseurs de produits et services de l'ESS.
- Recourir aux **réseaux sociaux** créés par les technologies de l'information (Facebook, Twitter, YouTube, etc.).
- Informer la **presse** lorsqu'une manifestation ou une action d'envergure est organisée et lorsque l'Association propose une nouvelle offre de services.

2 Réseautage

La Chambre de l'ESS–Après-VD met en œuvre des moyens informels et formels de réseautage social pour relier entre elles les personnes et organisations membres et rendre visibles les membres. Il s'agit de favoriser les contacts personnels, de faire circuler les idées, de renforcer l'innovation et d'alimenter les carrières professionnelles. Les événements organisés peuvent être ouverts à tout public de manière à créer des synergies au-delà des membres de l'Association.

- Diffuser **une newsletter** électronique tous les deux mois aux membres et la placer sur le site Internet pour un plus grand public.
- Relayer **les nouvelles des acteurs** de l'ESS et permettre aux membres de transmettre ainsi leurs informations.
- Organiser des « **petits-déjeuners de l'ESS** » centrés sur des outils pratiques et servant à la mutualisation des expériences dans la convivialité. Deux sujets par an pourraient être choisis si possible en partenariat avec l'Après-GE.
- Organiser un **événement festif** annuel.
- Réfléchir à la création d'une éventuelle une **plate-forme intranet**.

3 Valorisation des produits et services issus de l'ESS

Il convient de rendre visible la production de biens et de services des membres de l'Après-VD (associations, fondations et petites entreprises locales à lucrativité limitée) et de favoriser par conséquent une consommation locale équitable et consciente des enjeux.

- Actualiser régulièrement sur le site Internet le **Répertoire des prestataires vaudois de l'ESS**.
- Permettre sur le site Internet de trouver au moyen de mots-clés **un bien ou un service** produit ou fourni par un acteur membre de l'Après-VD.
- Réfléchir à la pertinence d'une **e-boutique de l'ESS**.
- Trouver de **nouveaux fournisseurs** en phase avec les valeurs de l'éthique et de la solidarité.
- Inviter les membres à organiser des **foires ESS** ou des **journées portes ouvertes**.
- Organiser des expositions ou des **campagnes promotionnelles** (par ex. pour anticiper la recherche et l'achat de cadeaux de fin d'année par des entreprises ou des particuliers).

4 Formation, conseil et soutien aux acteurs de l'ESS

La Chambre de l'ESS–Après-VD veut permettre à ses membres de bénéficier de formations continues dans l'esprit de l'ESS. Les membres qui peuvent eux-mêmes en offrir aux autres sont invités à s'inscrire dans un catalogue de cours et à donner ainsi vie à la Chambre de l'ESS. Le Comité sollicitera d'autre part des compétences extérieures pour répondre aux besoins exprimés. Il développera une vision globale et une offre cohérente, ouverte à la fois aux membres et aux non-membres moyennant des tarifs différenciés.

- Favoriser le **partage des savoirs** (sous forme de bourses d'échanges de savoirs entre membres, d'invitations à donner des exposés ou à faire des expositions).
- Continuer à proposer l'offre de formation en **gestion de projet** développée dans le cadre du projet européen « PRODEV » et sa version courte pour nouveaux créateurs d'entreprises.
- Développer sur demande d'autres **offres de formation**.
- Editer avec l'Après-GE un **guide des créateurs d'entreprises ESS** comportant une partie vaudoise.
- Proposer des offres de **conseils et soutiens** pour les petites entreprises et associations de l'ESS fournissant des services tels que par ex. un service fiduciaire (sachant simplifier les décomptes de frais de personnel sur le mode du chèque-emploi pour femmes de ménage) ou un service d'écriture d'offres (aidant à répondre à des appels d'offres de marchés publics).
- Contribuer à l'**entrepreneuriat salarié** ou à la reconnaissance de l'**auto-emploi** comme forme d'activité de l'ESS.

5 Lobby et partenariat

La fonction première de la Chambre de l'ESS est de défendre les intérêts de l'ESS. Il s'agit notamment de faire reconnaître cette forme d'économie auprès des entreprises privées, des organismes à but non lucratif et des pouvoirs publics. Par ailleurs, la Chambre de l'ESS–Après-VD doit renforcer ses partenariats afin de créer des synergies et d'améliorer dans l'opinion publique la visibilité de l'ESS.

- Faire reconnaître la Chambre de l'ESS comme partenaire des **autorités publiques** en nouant des liens avec l'Etat de Vaud et avec la Commune de Lausanne en particulier et en répondant aux consultations de l'Etat.
- Collaborer avec l'Après-GE et les organismes d'**autres cantons** défendant l'ESS.
- Chercher à ouvrir les appels d'offres de **marchés publics** aux offres issues de l'ESS.
- Intégrer des demandeurs d'emploi provenant de programmes d'**insertion professionnelle**.
- Fidéliser les membres de la Chambre et les inviter à **recruter** de nouveaux membres.
- Participer à **l'enquête universitaire sur l'ESS** développée à l'Unil et faire entrer dans l'enseignement en économie un enseignement sur l'ESS.

6 Renforcement de l'Association

Une Association se doit aussi de consolider ses fondations et ses fonctionnements pour assurer sa durabilité à long terme.

- Définir les responsabilités de chacun des **membres du comité** et renforcer ce dernier en fonction des besoins. Envisager que le comité tienne une journée de réflexion « au vert ».
 - Renforcer le **secrétariat** et améliorer la communication du comité, y compris par des appuis bénévoles, afin de garantir la qualité des prestations décidées.
 - Recruter des personnes pour participer à des **groupes de travail** afin d'assurer le suivi opérationnel du présent plan stratégique.
 - Réfléchir à l'alimentation du **site Internet**.
 - Assurer une **recherche de fonds** pour les projets, en y incluant les frais d'infrastructure.
 - Organiser des **rencontres entre expert-e-s et praticien-ne-s** (des "*moons*") dans le but de renforcer la structure et le fonctionnement de la Chambre de l'ESS–Après-VD.
 - Refaire des **enquêtes sur les besoins et ressources des acteurs ESS** (en complément de celles de 2008-2009), sous forme d'entretiens avec des membres et des responsables dans tout le canton.
-